

dramatiquement l'importance du phénomène dans le processus de développement. Même si les investissements directs des dix dernières années dans les pays en développement se sont accrus plus rapidement que le taux d'aide publique au développement, il reste qu'ils ont en fait diminué en tant que proportion du mouvement annuel des ressources acheminées des pays de l'OCDE vers le tiers monde. Il devient donc fort évident que l'investissement international, loin de remplacer l'aide au développement, ne peut que l'appuyer.

Une autre complexité du phénomène de l'investissement étranger est le rôle joué par les États à planification centrale. Dans ces pays, l'investissement étranger est généralement restreint aux actions minoritaires, de sorte que son niveau reste habituellement bas. Mais nombre de sociétés d'État de ces pays sont elles-mêmes devenues des transnationales. Elles aussi doivent être assujetties aux règles du jeu.

Dans un environnement financier aussi complexe et mouvant, comment pouvons-nous utilement renforcer la coopération internationale? Il me semble qu'il nous faut lier deux éléments. Le premier est la responsabilité qu'ont les gouvernements hôtes d'assurer que l'investissement étranger contribue au développement national. Le deuxième est l'assurance que les sociétés transnationales qui prennent des risques reçoivent un traitement équitable et se voient offrir la possibilité d'un rendement raisonnable. Voilà qui forme essentiellement la base de la politique canadienne dans ce domaine.

Nous pensons également que les gouvernements devraient s'abstenir d'appliquer leurs lois aux filiales transnationales qui opèrent à l'extérieur de leur juridiction nationale. Nous croyons que les restrictions à l'octroi de licences, les limites à la liberté d'exportation, les politiques d'achat qui favorisent des fournisseurs étrangers plutôt que des fournisseurs locaux concurrentiels et la concentration de la recherche et du développement dans le pays d'origine de la transnationale sont des pratiques qui devraient être évitées.

On en a un bon exemple dans la récente, et malheureuse décision américaine de restreindre l'exportation vers l'URSS d'équipement pétrolier et gazier produit par des filiales étrangères de sociétés américaines. Une telle application unilatérale et extraterritoriale des lois américaines est inadmissible et ne peut que nuire au développement et aux mouvements financiers internationaux. Les États-Unis devraient revenir le plus tôt possible sur leur décision. Je suis sûr que l'on s'attend à ce que les entreprises étrangères opérant aux États-Unis respectent les lois et les politiques américaines. Nous, qui accueillons